

# BTP CFA DE L'INDRE ET DU CHER

## Centre de Formation d'Apprentis et de Formation continue

### DESCRIPTIF

**BTP CFA de l'Indre et du Cher** a pour mission de former et d'accompagner les apprenants dans les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Il accueille des apprenants à partir de 15 ans ainsi que des adultes en formation continue (modules courts ou parcours individualisés).

Le CFA propose 20 formations du CAP au BTS et Titre Professionnel.



### LOCALISATION(S)

#### **BTP CFA de l'Indre et du Cher**

16, avenue Patureau Francoeur  
36000 CHATEAUROUX  
02.54.34.76.78  
contact36@btpcfa-cvdl.fr  
Lat. 46,7861949 - Long. 1,702981399

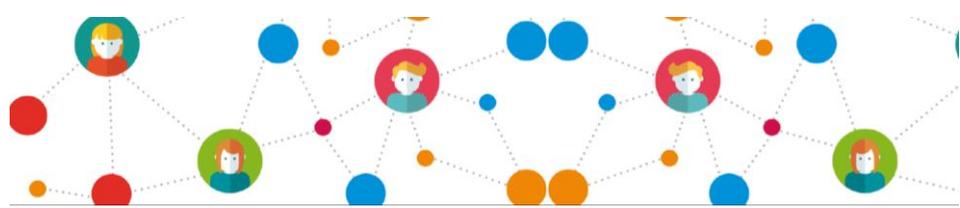
### OFFRE DE SERVICE MOBILISABLE

#### Nos missions :

Former dans les métiers du Bâtiment et les Travaux Publics en apprentissage et en formation continue.

#### Les diplômes proposés :

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b>Gros-œuvre</b>       | <b>CAP</b> Maçon<br><b>BP</b> Maçon<br><b>BAC Pro</b> Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-CŒuvre<br><b>BTS</b> Bâtiment  | <b>Titre Pro</b> Maçon<br><b>Titre Pro</b> Chef d'équipe Gros-CŒuvre |
| <b>Finition</b>         | <b>CAP</b> Carreleur<br><b>CAP</b> Peintre<br><b>Titre Pro</b> Peintre en Bâtiment  |  |
| <b>Bois</b>             | <b>CAP</b> Menuisier Fabricant<br><b>BP</b> Menuisier   |  |
| <b>Métal</b>            | <b>CAP</b> Serrurier Métallier  |  |
| <b>Génie Climatique</b> | <b>CAP</b> Monteur en Installations Sanitaires<br><b>CAP</b> Monteur en Installations Thermiques  |  |
| <b>Électricité</b>      | <b>CAP</b> Électricien<br><b>BP</b> Électricien<br><b>BAC Pro</b> Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés<br><b>Titre Pro</b> Technicien du Bâtiment communicant et connecté<br><b>Titre Pro</b> Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité |  |
| <b>Travaux Publics</b>  | <b>CAP</b> Constructeur de Réseaux de Canalisations de Travaux Publics<br><b>CAP</b> Constructeur de Routes<br><b>Titre Pro</b> Maçon Voirie Réseaux Divers   |  |
| <b>Couverture</b>       | <b>CAP</b> Couvreur   |  |



## LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

---

### Les conditions d'accès :

- Être âgé(e) de 16 ans à 29 ans révolus. Les jeunes de 15 ans peuvent débuter un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (3<sup>e</sup>).

### **Il n'y a pas de limite d'âge dès lors que l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.**

*Un travailleur handicapé peut entrer en apprentissage et conclure un contrat permettant d'obtenir une qualification professionnelle.*

- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise.
- Être inscrit dans un Centre de Formation d'Apprentis.

### Le déroulement :

- Le contrat d'apprentissage se déroule en entreprise et en centre de formation.

*Tout employeur, privé ou public, entreprise, association peut conclure un contrat d'apprentissage avec un travailleur handicapé.*

- L'apprentissage consiste à bénéficier en alternance :
  - d'un enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA),
  - et d'un enseignement du métier chez l'employeur avec lequel est signé un contrat de travail.
- Le rythme d'alternance dépend du diplôme préparé.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier ; l'apprenti est sous statut salarié à raison de 35h/semaine. Comme tous les salariés, il bénéficie de congés payés.

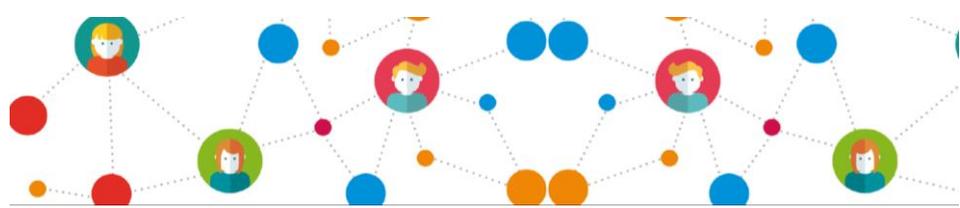
### Les modalités d'accompagnement :

#### En amont de la formation

- ❖ Le CFA BTP dispose d'un **RÉFÉRENT HANDICAP**.

Le « Référent handicap » a pour mission d'accompagner les publics et entreprises dans leur projet de formation. Ainsi, il :

- Accueille, oriente et conseille les apprenants dans leur choix professionnel (entretien individuel sur RDV).
- Contacte, informe et conseille les entreprises dans leurs démarches de recrutement.
- Oriente vers le dispositif Prépa Apprentissage « DémarreTaStoryBTP » : préparation spécifique à l'apprentissage.



4 Parcours adaptés selon le profil du candidat :

- ① Poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage.
- ② Repositionnement après la rupture d'un contrat d'apprentissage.
- ③ Réorientation professionnelle tout au long de l'année.
- ④ Mineurs non accompagnés.

➤ Détermination et validation du projet professionnel :

- Possibilité d'effectuer des mini-stages dans le cadre de la découverte des métiers au BTP CFA (convention établie avec l'établissement d'origine ou partenaires).

**Les entretiens préalables permettent d'identifier les publics ayant des besoins particuliers et si nécessaire les orienter vers un accompagnement spécifique tel que CAP EMPLOI.**

#### Pendant la formation

▪ **Les parcours individualisés :**

Les acquis des apprentis sont variables d'un jeune à l'autre.

Les apprentis sont soumis à des tests de positionnement en français et en mathématiques.

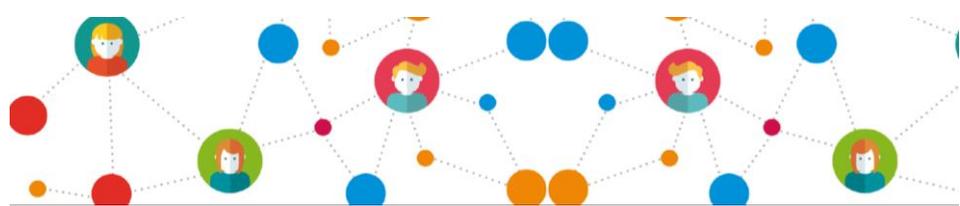
Pour répondre au mieux à leurs besoins, BTP CFA de l'Indre et du Cher propose :

- La consolidation des acquis de base :
  - Est destinée aux jeunes en difficultés scolaire.
  - Permet de renforcer leurs connaissances de base en français et en mathématiques en travaillant par groupe de 5 jeunes
  - Permet un accompagnement spécifique.
- Les parcours individualisés de formation :
  - Sont destinés aux jeunes bénéficiant d'un niveau scolaire supérieur en enseignement général.
  - Permettent d'approfondir les connaissances du métier grâce à un parcours personnalisé.

▪ **Les examens :**

Les modalités d'examen sont propres à chaque niveau de formation :

- Les apprentis en CAP doivent réaliser un certain nombre de travaux durant la formation ; c'est le contrôle en cours de formation (CCF) qui comprend les « situations d'évaluation en entreprise » et les situations d'évaluation au CFA ». Les notes obtenues sont prises en compte pour la délivrance du diplôme.



- Pour les autres diplômés, il faut passer des épreuves ponctuelles, c'est-à-dire un examen en fin de formation.

### Les apprentis sous statut travailleur handicapé bénéficient d'aménagements particuliers lors des épreuves.

- ❖ Le CFA BTP dispose d'un **ESPACE MÉDIATION**.

Le médiateur, a pour mission d'accompagner les apprenants dans la recherche de solutions adaptées aux difficultés personnelles et/ou professionnelles en entreprise et au CFA.

Ce dispositif œuvre à la sécurisation des parcours de formation et à la lutte du décrochage, en prévention des ruptures de contrat.

### Les + du CFA

- **LA RESTAURATION**

BTP CFA de l'Indre et du Cher est doté d'un self. Sa capacité d'accueil est de 70 couverts.

- **L'HÉBERGEMENT**

L'internat dispose de 82 couchages, en chambre de 3 lits ou en chambre individuelle.

- **LE PÔLE DÉTENTE**

Le foyer, lieu de vie convivial, est ouvert à la pause du midi et le soir après les cours. On y trouve une salle TV, des consoles de jeux, un billard...et une salle détente avec distributeurs de boissons.



#### Qui contacter ?

**Sandrine DOLGOPIATOFF**

Référente handicap

02.54.34.94.37

07.57.08.25.80

[s.dolgopiatoff@btpcfa-cvdl.fr](mailto:s.dolgopiatoff@btpcfa-cvdl.fr)

#### Horaires d'ouverture du CFA :

Lundi : 9h15-12h15 et 13h30-17h30

Mardi à jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h

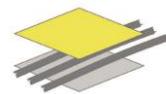


#### Pour aller plus loin...

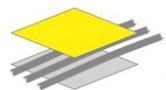
[www.btpcfa-cvdl.fr](http://www.btpcfa-cvdl.fr)

<https://www.facebook.com/BTPCFACENTRE/>

[https://twitter.com/btp\\_cfa\\_centre](https://twitter.com/btp_cfa_centre)



**BTP CFA  
INDRE & CHER**  
Le réseau de l'apprentissage BTP



**BTP CFA  
CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire